



التجاري بنك
Attijari bank

Conditions applicables au compte de dépôt

Je soussigné(e).....déclarer adhérer aux conditions suivantes :

1. L'ouverture du compte est subordonnée à la production d'un dossier juridique complet.
2. Les comptes en monnaie étrangères sont convertibles en dinars tunisiens à la réglementation en vigueur.
3. Conformément aux dispositions de l'article 672 du Code de commerce, les retraits ne doivent pas dépasser le solde créditeur du compte. Toute couverture de crédit pouvant être consentie dans le cadre du fonctionnement du compte est soumise à une autorisation préalable des instances habilitées d'ATTIJARI BANK. Si la banque a toléré une ou plusieurs opérations, celles-ci demeurent ponctuellement et constituent une créance exceptionnelle à la charge du déposant. Le titulaire du compte s'engage, en conséquence au règlement de la dette outre les intérêts et frais y afférents à la première demande.
Les intérêts non payés sont capitalisés avec la somme principale et seront productifs d'intérêts.
En cas de non-règlement du solde débiteur ATTIJARI BANK est en droit de retirer tous les moyens de paiement mis à la disposition du titulaire du compte.
4. Conformément aux dispositions légales, ATTIJARI BANK, sans qu'il soit procédé à la clôture du compte, peut refuser ou suspendre de délivrance de formules de chèques. Elle peut en outre, en cas de dépassement non autorisé, se faire restituer tous moyens de paiement et de retrait mis à la disposition d'un titulaire du compte et l'en informer par écrit.
5. ATTIJARI BANK est dûment autorisée à payer les effets tirés sur le compte même non accompagnés par les ordres de paiement y afférents à concurrence du solde disponible.
6. ATTIJARI BANK est autorisée à débiter le compte du montant des effets de commerce et valeurs dues, ainsi que les frais y afférents. Si la situation du compte ne permet pas la résorption du produit de la contre-passation, ATTIJARI BANK se réserve le droit de garder par devers elle ces effets et valeurs et agir contre les coobligés jusqu'à parfait règlement de sa créance.
7. La responsabilité d'ATTIJARI BANK est dégagée en cas de perte, vol, falsification ou d'usage irrégulier des moyens de paiements mis à la disposition du client à moins qu'elle n'ait été avisée en temps utile.
8. La responsabilité d'ATTIJARI BANK est dégagée en cas de présentation tardive ou défaut de protêt des effets de commerce portant la signature du titulaire du compte, ainsi que de tout retard d'envoi des avis de non-paiement.
9. Les relevés de compte sont adressés périodiquement par voie postale ou remis directement au titulaire du compte aux guichets de l'agence. Aucune contestation ou demande de rectification des écritures n'est admise après l'expiration d'un délai de trois (3) ans de l'envoi ou de la remise.
10. Le compte est clôturé en application des dispositions du code de commerce, après préavis adressé au titulaire du compte par lettre recommandée avec accusé de réception. La clôture du compte prend effet à l'expiration du délai de dix (10) jours à compter de la date d'envoi (le cachet de la poste faisant foi). Le solde définitif devient exigibles à l'expiration du dit délai.

Cette clôture entraîne la déchéance du terme des effets souscrits au profit d'ATTIJARI BANK.

Si la clôture dégage un solde débiteur, celui-ci majoré des frais, intérêts et dépens devient immédiatement exigible à compter de la clôture et jusqu'à parfait règlement de la créance.

Le titulaire du compte est tenu de restituer les formules de chèques, cartes de retrait et cartes de crédits ou tout autre moyen de paiement qui lui été délivrées.

Les présentes conditions relatives au compte de dépôt couvert sur vos livres étant totalement acceptées par moi, je m'engage par l'apposition de ma signature sur cette demande à les respecter.

SIGNATURE
(précédée de la mention lu et approuvé)